



Commune de Jougne

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juin 2021 à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents :

Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Denis BERTIN-GUYON, Aurélie WALTZER, Marie-Christine POIX, Antoine GRAF, Christel GERBER, Anthony BONNEFOY, Jean-Charles CATTIN, Daniel POIX, Rose-May GIORGIANNI, Eric BARBE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF.

Excusés : Céline BLONDEAU, Roxane RAWLER, Denis POIX-DAUDE.

Procurations : Céline BLONDEAU donne procuration à Christine POIX, Roxane RAWYLER donne procuration à Géraldine TISSOT-TRULLARD, Denis POIX-DAUDE donne procuration à Danièle BIESSE.

Absente : Isabelle ANDREZ

Secrétaire de séance : Aurélie WALTZER

Aucune observation sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2021

1/ MESURES SUR LOYERS COMMERCIAUX / PANDEMIE COVID 19

Jean-Charles CATTIN sort de la salle pendant le débat et ne participe pas au vote de ce point.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2021-02-10 concernant les mesures sur les loyers commerciaux durant la pandémie COVID 19 a été ajournée lors de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2021 par manque d'éléments financiers.

Disposant à ce jour des informations financières (aide de l'Etat, Région, Département et autres...) pour la SAS LE LAQUEREZ, la situation de la SAS LE LAQUEREZ peut alors être examinée.

Monsieur le Maire propose pour les mois de février/mars/avril/mai 2021 d'annuler 1150 € pour chaque mois précité et propose qu'un nouveau bail soit rédigé à compter du mois de juin 2021.

DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE

2/ BAIL LE LAQUEREZ

Jean-Charles CATTIN sort de la salle pendant le débat et ne participe pas au vote de ce point.

Suite à la visite du service des domaines et des différents arguments avancés par ceux-ci (éloignement, déneigement, appartement sur le lieu de l'activité professionnelle), une réestimation du loyer à la baisse est envisagée.

Monsieur le Maire propose de reprendre le bail de la SAS le Laquerez devant notaire, le tarif proposé serait de 900 €/mois soit 350 € pour la location de l'appartement, et 550 € pour la location du local professionnel.

Par contre, Monsieur le Maire précise que si des travaux conséquents devaient être réalisés, le loyer serait réajusté en conséquence.

Antoine GRAF s'interroge sur la légitimité de la commune à louer un logement mal isolé, énergivore et vétuste.

Daniel GRAF répond que J-Charles CATTIN savait de quoi il s'agissait et qu'il aurait pu aussi entreprendre des travaux.

Monsieur le Maire estime que la commune a soit trop dépensé ou soit pas assez dépensé.

Danièle BIESSE confirme que J-Charles CATTIN était très demandeur et enthousiaste pour ce projet.

Daniel POIX se dit choqué de l'état du logement.

Denis BERTIN-GUYON souhaiterait connaître quel est l'adjoint qui a suivi le chantier.

Danièle BIESSE confirme que les diagnostics ont bien été réalisés par l'entreprise JOLY et que le bureau de contrôle APAVE a bien effectué sa mission.

1 contre : Daniel GRAF

1 abstention : Danièle BIESSE

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

3/ RUE DES TERRASSES

Denis Bertin-Guyon, adjoint au Maire explique que, suite à un problème de numérotation de la rue de l'étang, il est nécessaire de nommer la rue située en dessous de la rue de la Chive : **rue des Terrasses**. Il précise que ces rues dépendent du Lotissement Eco Village du Mont d'Or.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

4/ CONVENTION AVEC ADS

Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjoint au Maire propose le contrat de mise à disposition l'association ASSOCIATION DOMICILE SERVICES DU DOUBS DE VALDAHON.

ADS propose un contrat qui stipule le type d'intervention à savoir : agent polyvalent d'entretien des locaux aux conditions suivantes :

- Tarif horaire de 19.70 €
- Frais annexes : indemnités kilométriques de 0.36 cts/km

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

5/ REMBOURSEMENT FACTURE OIKA OIKA/Maud Garnier

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée délibérante que la commune a offert cette année aux élèves du groupe scolaire la Jougna des jeux de société auprès de la société OIKA OIKA.

Mme Maud Garnier -1 rue des champs Remord à Jougne, (membre de l'APE) a payé la facture d'un montant de 2033.85 €, il s'agit donc de procéder au remboursement de Madame Maud Garnier

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

6/ MODIFICATION REGIE DE RECETTES BIBLIOTHEQUE

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe, rappelle la délibération 2019-05-05 du 15/05/2019 qui prenait acte de constitution de régie de recettes pour la bibliothèque.

Il s'agit à ce jour de modifier l'article 6 qui fixait le montant de l'encaisse totale du régisseur à 250 € dont 100 € en numéraire.

Compte-tenu du changement du mode de versement des espèces par trésorerie de Mouthe, elle proposer de fixer le montant de l'encaisse totale du régisseur à 350 € dont 200 € en numéraire.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

7/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 TRAVAUX ENTRE LES FOURGS – SYDED –

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe présente la nécessité de prendre une décision budgétaire modificative afin de procéder au paiement des travaux du Syded concernant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et génie civil de télécommunications :

COMPTE 2112	COMPTE 2118	COMPTE 204172	COMPTE 238
- 80 000 €	- 87 002 €	+ 82 336 €	+ 84 666 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

8/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 N- VERSEMENT AU CCAS

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe présente la nécessité de procéder au virement de 10 000 € du budget général au budget CCAS.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

9/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCLMHD

Monsieur le Maire présente la possibilité du transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes des Hauts du Doubs (CCLMHD).

Il propose d'accepter le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

10/ RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE GAZ ET EAUX

Denis BERTIN-GUYON adjoint au maire, présente le rapport annuel du délégataire de Gaz et Eaux :

Qualité de l'eau : 100 % ok norme ARS

Volume facture : + 7.8% /Coût au m3 sur la base de 120m3 / 3.081 €

Réseau : 37.4 km/ Rendement : 81.21%

Consommation : 131 614 m3

Daniel GRAF demande qu'une étude de prix pour les agriculteurs soit effectuée.

Monsieur le Maire est favorable et propose qu'une commission de travail se réunisse afin de réfléchir à un tarif spécifique pour les consommations importantes en eau

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

INFORMATIONS DIVERSES

Association ventdesmaires : association des maires contre les projets éoliens.

Projet parc éolien Bel coster : réunion mardi 8 juin au Suchet – (préservation de la source, visuel, tourisme)- . Des drones seront présents afin de matérialiser les éoliennes – refus de la présence des parlementaires français - communiqué de presse et action à envisager –

Travaux des trottoirs des Tavins en cours.

Dossier Lionel ORDINAIRE : échange téléphonique infructueux avec L. ORDINAIRE , la répartition prévue par le protocole d'accord délibéré en séance de conseil le 29/12/2020 ne convient pas à L. ORDINAIRE - dossier compliqué, à traiter par avocat.

Contact SD SERVICES avec Danièle BIESSE : intensité de luminosité, distributeur de pizzas

La séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance,

Aurélie WALTZER



Le Maire,

Michel MOREL